

WIKI n°2 : La gouvernance selon l'Union africaine

Dans l'optique de parvenir à "*une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale*¹", l'Union africaine cherche avant tout à consolider le cadre institutionnel de la gouvernance dans l'ensemble des pays du continent.

Les principes de la gouvernance selon l'Agenda 2063 de l'Union africaine

L'Agenda 2063 constitue la vision stratégique de l'Union africaine ainsi que son plan directeur, en vue de garantir un développement inclusif et durable, tout en aspirant à bâtir un avenir meilleur pour l'Afrique. Cet agenda met en exergue les principes de gouvernance suivants :

- Renforcer la démocratie et consolider l'Etat de droit, en prônant des systèmes politiques démocratiques, le respect des constitutions et des droits humains.
- Promouvoir la participation citoyenne, notamment, des femmes et des jeunes, dans les processus de gouvernance.
- Favoriser la transparence et la reddition de comptes. La lutte contre la corruption est, particulièrement, importante pour garantir une bonne gouvernance.
- Soutenir un développement durable et inclusif, respectueux de l'environnement et prenant en compte les besoins des générations futures.
- Assurer la sécurité humaine, qui ne se limite pas à la sécurité militaire, mais inclut également la sécurité alimentaire et sanitaire ainsi que le bien-être des citoyens.
- Faciliter l'intégration régionale, en promouvant la coopération entre les Etats africains afin d'accélérer le développement économique de l'ensemble du continent.
- Renforcer les capacités des organisations régionales et communautaires en matière de prévention des conflits et de résolution pacifique des différends.

En ce qui concerne la participation de l'Afrique à la gouvernance mondiale, l'Agenda 2063 de l'Union africaine met l'accent sur les points suivants :

- Agir pour que l'Union africaine devienne un acteur fort, uni et influent sur la scène mondiale.
- Assurer une participation active de l'Afrique aux affaires internationales.

¹ Commission de l'Union africaine (2015). Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

- Œuvrer pour garantir une représentation adéquate des pays africains dans les instances décisionnelles internationales.
- Investir dans le développement des compétences et le renforcement des capacités des institutions africaines pour améliorer leur participation aux processus de gouvernance mondiale.
- Promouvoir la solidarité et la coopération internationales, à travers des alliances stratégiques entre les pays africains et d'autres régions du monde, pour défendre des intérêts communs à l'échelle mondiale.
- Participer activement aux efforts internationaux de maintien de la paix et à la résolution des conflits.
- Soutenir les politiques mondiales, qui prennent en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques spécifiques à l'Afrique.
- Promouvoir les droits humains et les valeurs démocratiques au niveau mondial, en veillant à ce que les voix africaines soient entendues dans les discussions internationales relatives à ce sujet.

La Vision de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour l'amélioration de la pratique de l'Union africaine en matière de gouvernance

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a toujours plaidé pour un développement "à visage humain" de l'Afrique, axé sur la mobilisation collective des pays africains pour réussir le pari de l'unité et pour asseoir le leadership de l'Afrique sur le plan international, tout en soulignant le besoin de renforcer et de moderniser la gouvernance, qui sans laquelle rien ne serait possible pour maintenir la paix et garantir un développement inclusif du continent.

Son Discours lors du 29^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, à Addis-Abeba le 03 juillet 2017, met l'accent sur l'impératif :

- d'entreprendre une réforme de l'Union africaine, pour en faire un instrument efficace, capable de faire face aux enjeux qui interpellent le continent. Cela implique une modernisation des mécanismes institutionnels de l'Union pour mieux servir les aspirations des populations africaines ;
- d'adopter une gouvernance collégiale et fixer des objectifs réalistes et pragmatiques pour relever les enjeux planétaires, dont figure en premier lieu la garantie de la sécurité et de la paix du continent : sans la paix, ni les populations ni l'économie ne peuvent se développer.

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI prône le partage des connaissances², la mise du citoyen africain au cœur du développement³, l'adoption d'une vision humaniste de la migration⁴ et le renforcement de l'intégration régionale, en mettant en place des projets intégrés de développement. C'est dans cette perspective que Le Souverain a annoncé, dans son Discours du 6 novembre 2023, à l'occasion du 48^{ème} anniversaire de la Marche Verte, l'Initiative Royale pour l'Atlantique. Celle-ci vise à consolider la sécurité, la stabilité et la prospérité partagée au niveau des 23 Etats africains atlantiques et à favoriser l'accès des Etats du Sahel à l'Océan Atlantique.

La gouvernance de l'Union africaine : les réformes proposées par le Président Paul KAGAME

Intitulé "L'impératif du renforcement de notre Union : recommandations proposées pour la réforme institutionnelle de l'Union africaine ", le rapport du Président de la République du Rwanda Paul Kagamé a dressé un diagnostic et un bilan sévères : "Nous avons une organisation dysfonctionnelle, dont la valeur pour nos Etats membres est limitée, qui a peu de crédibilité auprès de nos partenaires internationaux, et en laquelle nos citoyens n'ont pas confiance".

Dans cette perspective, les réformes proposées en janvier 2017 visent à transformer l'Union africaine en une organisation plus proactive, efficace et capable de relever les défis contemporains auxquels l'Afrique est confrontée. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Le renforcement des capacités institutionnelles, en plaidant pour la modernisation des structures et la formation continue du capital humain de l'Union africaine, afin de lui permettre d'assumer plus efficacement ses responsabilités.
- Le financement autonome, avec la pleine appropriation du processus de financement par les Etats membres ; l'objectif étant de réduire la dépendance de l'Union africaine vis-à-vis des financements extérieurs et de mener à bien ses missions sans intervention étrangère.
- L'évaluation des performances de l'Union africaine, à travers la mise en place d'un système permettant de garantir la responsabilisation et l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques par les pays membres et les composantes institutionnelles de l'Union.
- L'amélioration du processus de la prise de décision, en simplifiant et en accélérant les processus décisionnels, afin de faire face aux crises et relever les défis du continent d'une manière rapide.

² Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, adressé à la Nation à l'occasion du 64^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le 20 août 2017.

³ Discours Royal à l'occasion du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la zone de libre-échange continentale, le 21/03/2018.

⁴ Message Royal à l'occasion du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine, le 29/01/2018.

- La mise en œuvre des priorités principales de portée continentale, en encourageant l'Union africaine à se concentrer sur des domaines clés, tels que la paix, la sécurité et le développement économique, plutôt que de se disperser dans de nombreux projets.
- La promotion de la gouvernance démocratique et du respect des droits humains dans tous les Etats membres, en renforçant les mécanismes de surveillance et d'évaluation des élections et en consolidant les capacités des instances chargées du respect des droits de l'homme dans les Etats membres.